



Association pour le
Volontariat à l'acte gratuit en
Europe

O.I.N.G dotée du STATUT CONSULTATIF auprès
et membre du CONSEIL CONSULTATIF DE LA



Membre de l'I.A.V.E.

Le Volontariat
des Réseaux
qui changent
le Monde



Association Loi 1901 (France)

AVE, l'Association pour le Volontariat à l'acte gratuit en Europe, fondée à Lyon en 1972 à l'initiative de Volontaires européens des 6 pays de la Communauté Européenne, est membre de l'International Association for Volunteer Effort (IAVE), créée en 1970 à Los Angeles, dotée du statut consultatif au Conseil Économique et Social des Nations Unies.

Le Conseil de l'Europe (Strasbourg) a reconnu l'AVE comme Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) avec statut consultatif en 1979, devenu en Novembre 2003 statut participatif. Il l'a sélectionnée, en 1999, pour être membre de son Conseil Consultatif pour la Jeunesse (41 pays+6)

L'AVE sert de lien entre les associations et les volontaires des États membres de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et d'autres pays d'Europe.

Philosophie

Valoriser, répandre et stimuler l'esprit du volontariat, fondé sur la disponibilité, la responsabilité, l'engagement et l'esprit de service.

Créer et maintenir "des ponts de compréhension" entre les êtres, les peuples, les États.

Objectifs

Encourager, promouvoir et valoriser l'action volontaire.

Servir de lien entre les associations et les volontaires des États d'Europe.

Organiser des actions conjointes.

Faire émerger et diffuser l'innovation dans le domaine associatif.

Représenter les actions volontaires auprès d'organismes nationaux, européens et internationaux.

Fonctionnement

Son Conseil d'Administration est actuellement composé de volontaires européens de France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Chypre, Suisse, Roumanie, Sa présidence est assurée par Madame Odile BOISSON de CHAZOURNES Sa présidente d'honneur est Silvana Bertoldi (Turin - Italie).

L'AVE pionnière dans la promotion et la valorisation de l'action volontaire en Europe, occupe une place tout à fait originale parmi les ONG et aborde tous les secteurs d'activité où le volontariat est présent (social, civique, culturel, sportif, économique, environnement).



Activités

L'AVE et le Conseil de l'Europe :

A travers le statut consultatif puis participatif actuellement octroyé à plus de 300 Organisations Non Gouvernementales (ONG), le Conseil de l'Europe développe un véritable partenariat avec les représentants de la société civile.

Il associe les ONG, par le biais de différents modes de consultation, aux travaux intergouvernementaux et encourage le dialogue entre les parlementaires et le monde associatif, à travers une réflexion et des colloques sur les grands thèmes de la société.

Depuis 1979, l'Association pour le Volontariat en Europe (AVE) participe régulièrement aux sessions plénières et à des réunions des groupes de travail du Comité de Liaison des ONG, puis de la Conférence des ONG.

Ce Comité de Liaison intervient comme un trait d'union entre les élus siégeant au Parlement du Conseil de l'Europe et, le grand public, représenté par des Associations ou Fédérations Européennes.

En tant qu'ONG avec statut participatif, l'AVE offre aux réseaux de volontaires qui le souhaitent la possibilité de transmettre leurs réflexions, constats et propositions aux Instances Européennes.

Son action se développe au sein de :

- la conférence des ONG du Conseil de l'Europe, son 4^{ème} pilier, qui est l'instance unique de représentation de la société civile sur le continent

- Des commissions et Task Forces utiles : Numérique, Migrations, Défense des Journalistes, Lutte contre la pauvreté, .

- Les centres du Volontariat répartis dans toute l'Europe au sein du Centre Européen du Volontariat

. L'Université Européenne du Volontariat (UEV) dont la première eut lieu à Lyon en 1990

